BIENVENUE à JOSSE

Guide d'accueil des nouveaux habitants

Dernière mise à jour Juillet 2026

Mairie de Josse

Mot du Maire

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans notre commune

En choisissant de vous installer ici, vous rejoignez un village à taille humaine, où la qualité de vie, la convivialité et la solidarité occupent une place essentielle. Notre commune est fière de son identité landaise, de son patrimoine, de son environnement préservé et de son dynamisme.

Au-delà de ses paysages et de son cadre de vie, notre village est avant tout une communauté d'habitants, d'associations, de bénévoles et d'acteurs locaux qui font vivre notre territoire au quotidien. Chacun, à sa manière, contribue à faire de notre communauté un lieu accueillant et vivant.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous accompagner dans vos premières démarches et vous faire découvrir les nombreux services, équipements, associations qui rythment la vie locale. Nous espérons qu'il vous sera utile et qu'il facilitera votre intégration.

Les élus, les agents municipaux et l'ensemble des habitants vous réservent un accueil chaleureux. N'hésitez pas à venir nous rencontrer en mairie : nous serons toujours disponibles pour vous renseigner, vous accompagner et répondre à vos questions.

Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille, beaucoup de bonheur dans notre commune et espère que vous vous sentirez rapidement chez vous.

Au nom du Conseil municipal, je vous renouvelle nos plus sincères souhaits de bienvenue.

Mme le Maire.
Christelle FERRANDIS

Une équipe municipale à votre service

Christelle FERRANDIS
Maire de Josse

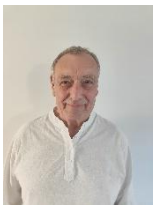

Annie JEGUN, 1ère adjointe - déléguée à la Vie associative et la Culture, vice-présidente du CCAS
Christian GERMAIN, 2ème adjoint – délégué aux Finances
Sylvie DUBERTRAND, 3ème adjointe - déléguée à l'Urbanisme, au Cadre de vie et à l'Accessibilité, Patrimoine et Irrigation et membre du CCAS

Valérie JOAQUIM BRAS, conseillère municipale - membre du CCAS
Didier GENEVOIS, conseiller municipal – syndicat EMMA, référent sécurité routière
Ingrid DUTREY, conseillère municipale
Jean-Yves LACAZE, conseiller municipal – membre du CCAS
Céleste SAINT-JEAN, conseillère municipale – représentante au SYDEC et membre au CCAS

Michael THUILLIER, conseiller municipal
Murielle PAIS, conseillère municipale – membre du CCAS
Patrice FERREZ, conseiller municipal
Séverine MOTA, conseillère municipale
Yoan DUPRAT, conseiller municipal
Laurent BETBEDER, conseiller municipal

Connaître Josse
par l'histoire et la géographie

Le nom de « Josse » pourrait venir du catalan josa, qui signifie « la vallée ».

Le nom de la commune pourrait aussi faire écho au pays de gosse, dans la région landaise. Josse, petite commune rurale, possède une église du XIIIe siècle, dans le style gothique, remaniée sous le second empire.

Le site de Josse est occupé dès l'époque gallo-romaine. Au Moyen Age, la paroisse appartient à la prévôté de Dax. Elle est érigée en baronnie en 1567. Au XVIIe siècle, la quasi-totalité de la commune appartient au seul seigneur Bertrand de Borda. Jusqu'au XVIIIe siècle, l'activité des moulins est florissante dans la région. Balayés au XIXe siècle par la généralisation de l'électricité et la rude concurrence des minoteries industrielles, ils sont progressivement abandonnés ou transformés pour un autre usage. Le Moulin de Josse est modifié au cours du XXe siècle pour servir de résidence à la descendance du duc de Valmy, la famille Boniface-Brune, mais sa structure générale est préservée.

Le « Moulin », comme on l'appelle dans le village, est le seul vestige des moulins de la commune. Il est aujourd'hui habité.

L'essor de la commune s'appuie historiquement sur la proximité des Barthes de l'Adour, zones inondables qui occupent plusieurs communes voisines. Il bénéficie également des ports voisins de Bergeron et Marquèze. L'économie de la commune dépend quant à elle essentiellement des activités agricoles, surtout de la culture du maïs, et de l'élevage.

Josse, commune d'une superficie de 948 ha, est située au sud-ouest du département des Landes, sur la rive droite de l'Adour à 7 km de St- Vincent de-Tyrosse, à 25 km de Dax et Bayonne, à vingt minutes de l'Océan.

Josse appartient au canton du Pays Tyrossais, dont les communes se sont regroupées avec celles du canton du Marensin Sud (Soustons) pour former la communauté de communes « Maremne Adour Cote-Sud » (MACS).

Josse est un joli village au paysage varié : forêt de pins, Barthes, ruisseaux (Gardère, La Môle, L'Arribère...).

Josse compte aujourd'hui 1037 habitants. Josse est un lieu de pêche : aloses, anguilles, pibales, etc... On note aussi la présence d'élevages de vaches laitières et à viande. La culture du maïs y est très développée. Par ailleurs, le tissu économique (artisans, zones d'activités économiques communautaires du Mouta, de la Marquèze et Boulins) rend le village dynamique.

Les randonnées pédestres ou en V.T.T. vous feront découvrir les berges de l'Adour, les Barthes, le pont de la Marquèze, la forêt...

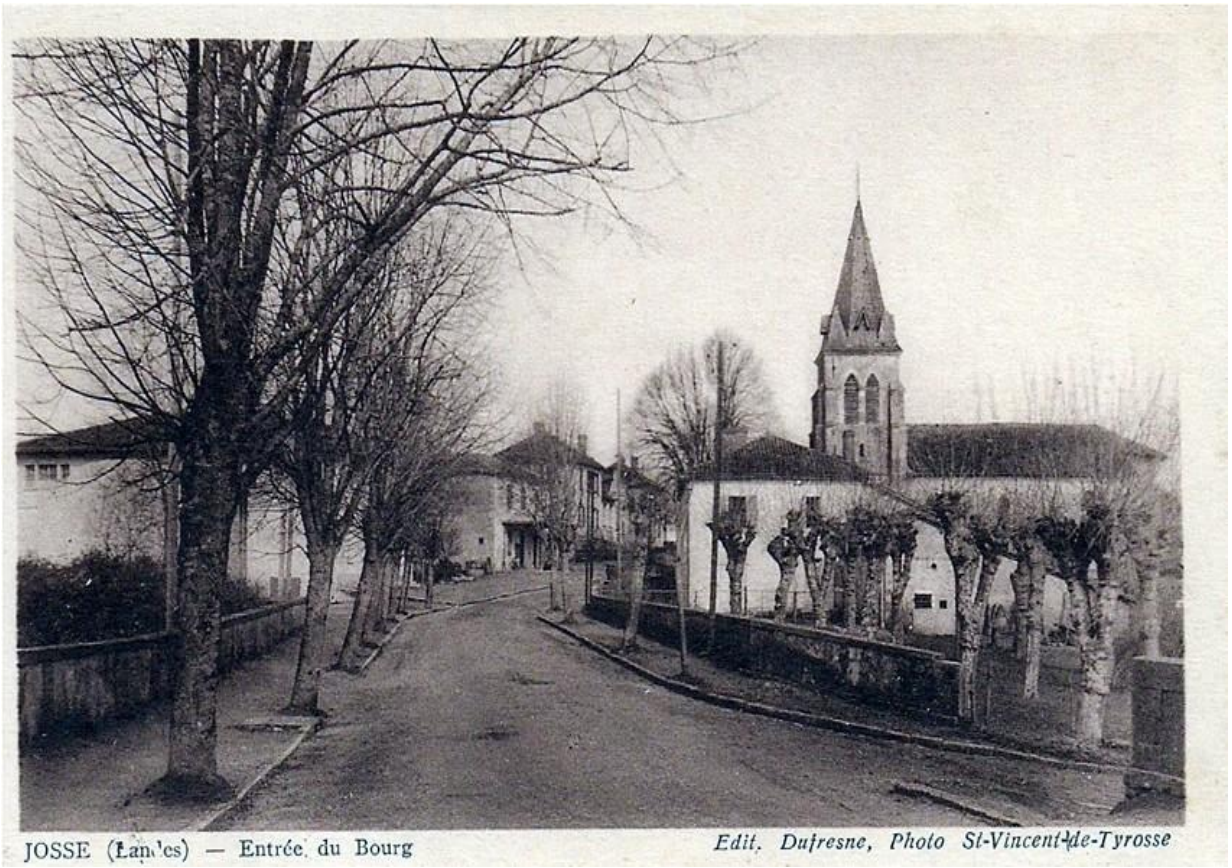

Une commune à vos côtés

Que ce soit pour vos démarches d'état civil, de travaux ou autre, la commune est à vos côtés, jour après jour. Physiquement ou de manière dématérialisée à l'aide de notre site Internet, nos services sont à votre disposition pour vous informer, vous accompagner et faciliter vos démarches.

Services municipaux

Mairie : 88 Rue du pont de la Môle
Téléphone : 05.58.77.70.88
Adresse mail : contact.mairie@josse.fr Site Internet : www.josse.fr
Facebook @mairiejosse et Panneau Pocket

Ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi : 14h00 à 17h30
Mercredi : 10h00 à 13h00
Vendredi : 14h00 à 16h00

Service administratif de la Mairie

Valérie LALANNE, Secrétaire de mairie
Chantal DREVET, Secrétaire de mairie
Madame Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Services

Location de la salle des fêtes pour manifestations familiales, location d'une remorque pour déchets verts, location de tables.

S'adresser au secrétariat de la Mairie.

Vie locale

Pour se tenir informé, la commune met à la disposition des administrés divers outils de communication :
Le site Internet www.josse.fr vous délivrera d'utiles et nombreux renseignements en ce qui concerne la vie locale ainsi que de précieuses informations pratiques.
L'application Panneau Pocket et la page Facebook.

Les principales manifestations annuelles :
Bal de la Mayade, fête de l'école, fêtes locales, vide-greniers, loto, fête de la pelote, repas des aînés, repas à thème, agenda culturel de la commune.

Enfance Jeunesse

L’école publique : Ecole du Vieux Fronton

De la maternelle au CM2
Horaires :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h45 à 12h15** et de **14h00 à 16h30**
27 rue des Ecoliers—40230 JOSSE
Téléphone : 05.58.77.75.59

Directeur : Bruno PANTAIGNAN

L’école est bien dotée en mobilier et matériel pédagogique (audio-visuel, informatique). Elle propose, avec l’Association des Parents d’Elèves, des sorties éducatives favorisant l’ouverture vers le monde extérieur.

Avec le concours de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, des sorties au centre aquatique Aygueblue sont organisées.
Sont également planifiées des sorties à la médiathèque intercommunale de SAINT-JEAN DE MARSACQ.

Collège Aimé CESAIRE

450 Avenue Georges Sand
40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
Téléphone : 05.58.00.79.40

Lycée polyvalent Sud des Landes

11 Avenue voie romaine.
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
Téléphone : 05.58.77.30.18

Temps périscolaire et extrascolaire

Le restaurant scolaire

La restauration scolaire depuis le 1er septembre 2011 est devenue compétence de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS).
Les repas sont fabriqués et livrés au restaurant scolaire par son pôle culinaire. La gestion des inscriptions et la facturation sont assurées par le service administratif du Pôle Culinaire. Les familles s'inscrivent directement sur le site Internet de MACS : *www.poleculinairemacs.org.* Les tarifs sont établis en tenant compte des capacités financières des familles, selon la règle du quotient familial.

L'accueil périscolaire

Ouvert de **7h30 à 8h45** et de **16h30 à 18h30**, il est assuré par trois agents. Pour les tarifs et inscriptions, se renseigner en Mairie.
Les tarifs sont établis selon la règle du quotient familial.

Directrice : **Céline PEBAYLE**
05.58.77.75.18

Le centre de loisirs et l'espace ados intercommunaux

Le centre de loisirs et l'espace ados intercommunaux proposent à vos enfants de se retrouver sur la commune de SAINT-JEAN DE MARSACQ pour participer à de nombreuses activités…

Bénéficiaires : les enfants scolarisés à l'école maternelle, élémentaire, au collège, avec ou sans handicap. Pour s'inscrire, l'enfant devra être scolarisé, propre et à jour de ses vaccinations.

Périodes de fonctionnement :

- Les mercredis
- Durant les petites vacances (sauf Noël)
- Durant les grandes vacances.

Pour toutes informations :
Le centre de loisirs (le mercredi ou pendant les vacances) 05.58.77.70.60
Ou Mairie de SAINT-JEAN DE MARSACQ 05.58.77.70.54

La Micro Crèche de JOSSE : Micro Crèche *Yan Petit*

La micro-crèche intercommunale de Josse accueille les enfants de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans non scolarisés. Quatre professionnelles de la petite enfance veillent à accompagner l'enfant dans son développement et son épanouissement en lui assurant sécurité affective.
La capacité d'accueil est de 12 enfants.

Horaires :
La micro-crèche est fermée 3 semaines au mois d'août et 2 semaines à Noël.
Les demandes de préinscription sont à retirer auprès de la directrice de la structure.

Directrice : **Alexandra PEYRELONGUE**

Micro-Crèche "Yan Petit"
135 rue du Pont de la Môle - 40230 JOSSE
05.58.42.50.81

Vie associative, culturelle et sportive

La commune met en place, en complément des associations, dont vous trouverez la liste en page suivante, des manifestations culturelles (spectacles, exposition, animations, ...) tout au long de l'année. Vous en serez informé régulièrement. Josse dispose également avec la commune de SAINT-JEAN DE MARSACQ d'une médiathèque qui n'attend que votre visite !

La médiathèque de Josse/Saint-Jean de Marsacq

L'inscription est gratuite pour les habitants de JOSSE et de SAINT-JEAN DE MARSACQ.
Pour toutes informations : 05.58.77.69.12 ou mediatheque@saintjeandemarsacq.fr

Les associations jossaises

AKT Sport Santé
Présidente : Katia BONNOT
06.81.88.51.07
aktsportsante@gmail.com

Comité des fêtes
Présidente : Emilie WEHRBACH
06.58.78.35.27
comitejosse@gmail.com

Association Communale de Chasse Agréée
Président: Jean-JacquesMONCLA
06.30.32.16.56
accajosse@hotmail.com

Association Culturelle et Sportive
Présidente : Isabelle MONCLA
06.84.29.36.33

Association des Parents d'Élèves
Président : Maxime NAVARD
06.46.56.93.70
ape.josse@gmail.com

Dance Move
Présidente:Céleste SAINT-JEAN
06.37.50.94.87
dance.move40@gmail.com

Gymnastique Volontaire
Présidente : Sylvie DUBERTRAND
09.71.44.43.98

Joss'Bike
Président : Pierre RAFFIER
randovttjosse@gmail.com

Les Archets dans les Pins
Présidente :Christine LARTIGUE
06 98 51 58 72
archets.dans.les.pins@gmail.com

Pelotari Club Jossais
Président : Xavier LOLOM
06 27 58 40 98
pelotariclubjossais@hotmail.fr

Association Pétanque Jossaise
Président : Damien BOYER
06.50.85.45.14
Apj40230p@gmail.com

Les Jossaispakissais
Président : Lionel HAZARCA SAPARRART

Vie Sociale

Nouvel arrivant à Josse, vous avez peut-être besoin de trouver une prestation dite de « service à la personne ».

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune se met au service de tous, avec pour mission le développement des solidarités. Il participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale et transmets les demandes à une autorité compétente (Conseil Départemental, …).

Il travaille en étroite collaboration avec le Centre Intercommunal d'Aide Sociale de la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (CIAS de MACS) pour tous les besoins d'accompagnement à domicile : activités de la vie quotidienne et actes essentiels de la vie (aide au repas, à la toilette, à la mobilité, aux travaux d'entretien et de bricolage, prestations de garde de jour et de nuit). Pour tous renseignements : téléphone 05.58.77.23.96.

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Sur l'ensemble de son territoire, la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud met, à la disposition de ses habitants de multiples services.

Service du département des Landes : le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le service PMI est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant. Il organise notamment des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Adresse :
Centre médico-social
4 allée des Magnolias
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Horaires :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 05.58.77.06.48

Assistante maternelle sur Josse

Madame Christine GAC – 06.34.25.28.74

Numéros utiles

GENDARMERIE de SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05.58.77.58.28

MACS (Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud)
05.58.77.23.23
Courriel : contact@cc-macs.org
Site Internet : www.cc-macs.org

Centre Social deTourren
Place de Tourren à SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05.58.77.06.48

Déchetteriede Josse
05.58.37.31.61
Jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Josse :
Lundi et mercredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 8h00 à 12h00

EMMA
05.58.77.02.40
(Syndicat mixte Eaux Marensin Maremne Adour)
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

ENEDIS :
Dépannage 24h/24 et 7j/7
0972.675.040

Accueil Distributeur (Raccordement et Service Client):
Particuliers…0969.321.869 Professionnels…0969.321.870

Liste fournisseurs d'énergie...0810.112.212

Formalités

Pièces administratives délivrées en Mairie

Copie d'Acte de Naissance	Date de naissance, nom, prénom(s) + noms et prénoms des parents	S'adresser par courrier à la mairie où a été déclarée la naissance. Joindre une carte d'identité du demandeur.
Copie d'Acte de Mariage	Date de mariage, noms et prénoms des époux et noms et prénoms de leurs parents	S'adresser par courrier à la mairie où a été célébré le mariage.
Copie d'Acte de Décès	Date du décès, nom de naissance, prénom(s)	S'adresser par courrier à la mairie où a été déclaré le décès ou à la mairie du dernier domicile du défunt.
Mariage	Dossier à retirer à la mairie du lieu du mariage ; Certificats prénuptiaux ; Copies intégrales de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de mariage.	Au moins un des futurs époux doit être domicilié dans la commune du lieu du mariage. Dans tous les cas contacter le service état civil
Recensement militaire obligatoire à 16 ans. L'Attestation de recensement est exigée lors des inscriptions aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (par exemple : Conduite accompagnée, permis de conduire, tout examen scolaire)	Livret de Famille Justificatif de domicile Carte Nationale d'Identité	Depuis 1999, les jeunes garçons et les jeunes filles nés à partir du 1er janvier 1983 doivent se faire recenser dans le mois de leur 16ème anniversaire auprès de la mairie de leur domicile
Carte Nationale d'identité (Gratuite) (arrêté ministériel du 9 février 2017) &	Quel que soit votre domicile, contacter, pour le secteur, les Mairies de Capbreton, Soustons, St Paul les Dax, Dax, Peyrehorade ou Tarnos	Les cartes nationales d'identité établies vous seront remises par la Mairie qui aura reçu votre demande
Passeport biométrique (arrêté ministériel du 21 avril 2009)	Quel que soit votre domicile, contacter, pour le secteur, les Mairies de Capbreton, Soustons, St Paul les Dax, Dax, Peyrehorade ou Tarnos	Les passeports établis vous seront remis par la Mairie qui aura reçu votre demande

Démarches à effectuer sur www.ants.fr

* Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne sur www.service-public.fr

Légalisation de signature	Une pièce d'identité de l'intéressé	Les documents doivent être signés par l'intéressé **en Mairie**
Attestation d'Accueil	Présence indispensable du demandeur; CNI ou Passeport, ou Carte de Résident ; Titre de propriété ou contrat de location + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, n° du passeport de la personne accueillie indispensable	Durée 3 mois maximum Gratuite. Doit se faire au lieu de résidence du demandeur. Le formulaire est rempli et signé à la Mairie

PACS, Meublé Tourisme
Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne sur www.service-public.fr

Formalités d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée en créant votre espace sur **« e-permis.fr »**

Certificat d'Urbanisme (Cua information ou Cub opérationnel)
Dossier à déposer sur « e-permis.fr »
Si dossier déposé en Mairie : 1 exemplaire
Renseignements et imprimés à retirer sur le site :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1970

Permis de construire
Un permis de construire est obligatoire pour toute création de surface de plancher supérieure à 40 m² lors d'une extension de bâtiment existant ; ou dès 1m² si le terrain est nu; ou lorsqu'il y a des travaux (intérieurs ou extérieurs) changeant la destination d'une construction.
Dossier à déposer sur « e-permis.fr »
Si dossier déposé en Mairie : 2 exemplaires.
Renseignements et imprimés à retirer sur le site :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637

Déclaration préalable de travaux
Sont concernés les travaux de faible importance ravalement, modification d'ouvertures, petites extensions n'excédant pas 40 m² de surfaces de plancher closes et couvertes dès lors qu'il n'y a pas de changement de destination; les clôtures et piscines découvertes sont également concernées.
Dossier à déposer sur « e-permis.fr »
Si dossier déposé en Mairie : 2 exemplaires.
Renseignements et imprimés à retirer sur le site :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028